

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRÊTÉ du **08 JAN. 2018**

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques à l'Institut national de jeunes sourds de Paris

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques à l'Institut national de jeunes sourds de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Madame Nadine EISENMANN, administratrice civile hors classe à l'Institut national de jeunes sourds de Paris,
- Monsieur Timothée BORDENAVE, contractuel de catégorie A à l'Institut national de jeunes sourds de Paris,
- Monsieur Frédéric BROSSIER, attaché principal d'administration de l'Etat à l'Institut national de jeunes sourds de Paris,
- Madame Myriam RESSAYRE, attachée principale d'administration de l'Etat à la mission des parcours professionnels de la Direction des ressources humaines.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **08 JAN. 2018**

La ministre des solidarités et de la santé
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOEAN